

Suite à la convocation en date du 25 janvier 2012,
Le quorum n'ayant pas été atteint le 9 Février 2012
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la
Lys le 15 Février 2012

Etaient présents:

MM. Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefait, Lefebvre, Méquignon.

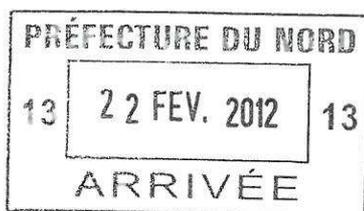
Etaient excusés:

MM. Andriès, Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Decocq, Deroo, Douez, Houssin,
Leroy, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 01-12

DECIDE

- de réaliser des travaux de réfection des couloirs des décanteurs et des filtres de l'usine d'Aire-sur-la-Lys,
- d'autoriser la passation des marchés correspondants,
- d'imputer les sommes nécessaires sur le crédit inscrit aux comptes 2033 et 23153 du budget du Syndicat,
- d'autoriser la signature par Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



VOTANTS : 6

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le **20 FEV. 2012**

Le Président,
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

OBJET : Réfection des couloirs de circulation d'eau des filtres et des décanteurs de l'usine d'Aire-sur-la-Lys

Par délibération en date du 8 février 2011, le Comité Syndical du SMAEL a décidé d'autoriser les travaux de réfection des couloirs des filtres de l'usine d'Aire sur la Lys.

Il a été décidé de diviser les travaux en deux tranches : une file par année.
Les montant des travaux avaient été estimés à 280 000 euros HT soit 140 000 euros HT par file (167 440 euros TTC).

La mission de maîtrise d'œuvre relative à ces travaux a été attribuée à DESCAMPS Ingénierie le 05 mai 2009.

Un appel d'offres pour la réalisation des travaux a été lancé le 6 avril 2011.
La date limite de réception des offres était le 6 mai 2011 : sept entreprises ont retiré le dossier, une a déposé une offre dont le montant est de 380.214,74 euros TTC.

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 26 septembre 2011 a décidé à l'unanimité de déclarer l'appel d'offres infructueux et de clôturer la mission de maîtrise d'œuvre.

Le marché doit être relancé. Le montant du marché des travaux peut être estimé à 350 000 euros TTC par tranche.

Le montant du marché étant supérieur à 90.000 € HT, la procédure suivante pourrait être mise en œuvre :

- publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ou dans un journal habilité à recevoir des annonces légales
- consultation de l'ensemble des entreprises présentant les qualifications nécessaires,
- ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres.
- jugement des offres sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre (50%), prix (30%), délai (20%).

Une consultation doit être lancée afin de désigner un maître d'œuvre pour les phases suivantes :

- Visa des documents d'exécution (VISA),
- Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (DET),
- Assistance aux Opérations de Réception (AOR).

Le montant de la mission étant inférieur à 90.000 € HT, la procédure suivante pourrait être mise en œuvre :

- publicité sur le site Internet du SMAEL,
- consultation de 3 entreprises présentant les qualifications nécessaires,
- ouverture des plis,
- jugement des offres sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre (60%), prix (40%).

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- La réalisation des travaux de réfection des couloirs des décanteurs et des filtres de l'usine d'Aire-sur-la-Lys,
- La passation des marchés correspondants,
- l'imputation des sommes nécessaires sur le crédit inscrit aux comptes 2033 et 23153 du budget du Syndicat,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu le, 03 FEV. 2012

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX

